

LE COÛT ÉLEVÉ DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

09/09/2024

Les tentatives de limitation de la hausse des températures mondiales à 1,5° pourraient ajouter 1,6 point de pourcentage à l'inflation chaque année au cours de la prochaine décennie, selon une recherche de Carmignac. Mais l'alternative d'une perturbation climatique permanente est bien plus coûteuse.

Lloyd McAllister, responsable de l'investissement durable, Raphaël Gallardo, économiste en chef, et Michel Wiskirski, spécialiste des matières premières, explorent le véritable coût de la transition énergétique au cours de la prochaine décennie.

Le changement climatique est, par nature, intrinsèquement inflationniste. L'augmentation des températures moyennes et de leur amplitude saisonnière, les catastrophes naturelles induites et les modifications durables de l'environnement auront des effets négatifs sur l'offre de biens et sur le marché du travail et des effets positifs sur la demande locale.

Contrairement au scénario sans mesures d'atténuation, les effets inflationnistes de la transition énergétique sont à la fois plus prévisibles et limités dans le temps. Et ses conséquences sociales sont beaucoup plus faciles à gérer pour les autorités publiques.

Afin de limiter la hausse des températures à l'objectif de l'Accord de Paris de 1,5° par rapport aux niveaux préindustriels, une tétralogie inflationniste – à savoir la greenflation, la fossilflation, la demandflation et la strandflation – pourrait ajouter 1,6 point de pourcentage à l'inflation annuelle au cours des 10 prochaines années, d'après notre étude.

LES IMPACTS INFLATIONNISTES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU COURS DE LA PROCHAINE DÉCENNIE*

Greenflation :

+0,1% sur l'inflation annuelle

- Eoliennes 40% plus chères qu'auparavant.
- Les prix des métaux verts devraient doubler au cours des 10 prochaines années.

Fossilflation :

+0.8% sur inflation annuelle

- Réduction des coûts de maintenance et d'investissement dans les infrastructures de production d'énergie fossile.
- Baisse de la production.
- Les prix du pétrole devraient augmenter de 20% par an.

Demandflation & strandflation :

+0.7% sur l'inflation annuelle

Demandflation

- Ressources détournées pour d'autres secteurs de l'économie.
- Consommation reportée en conséquence.
- Hausse des prix et des taux d'intérêt.

Strandflation

- Prime de 25% à 300% sur l'adoption de nouvelles technologies : ciment vert, chauffage, aviation, transport maritime.
- Création forcée d'actifs échoués, par intervention gouvernementale, aura un effet inflationniste important.

*Tous les chiffres sont basés sur la recherche de Carmignac

Bien que cela soit nettement mieux que le scénario sans mesures d'atténuation, cette période de transition posera encore des défis considérables aux banques centrales, gardiennes de la stabilité des prix.

COMMUNICATION PUBLICITAIRE. Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. A destination des investisseurs professionnels uniquement. Ne convient pas aux investisseurs de détail en Belgique.

Ce document est publié par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), suivant le chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010. "Carmignac" est une marque déposée. "Investing in your Interest" est un slogan associé à la marque Carmignac.

Ce document ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et opinions contenues dans ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être changées sans préavis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur). Le rendement peut évoluer à la hausse comme à la baisse en raison des fluctuations des devises, pour les actions qui ne sont pas couvertes contre le risque de change.

La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment. La référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou de la société de gestion.

Echelle de risque du KID (Document d'Informations Clés). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. La durée minimum de placement recommandée équivaut à une durée minimale et ne constitue pas une recommandation de vente à la fin de ladite période.

Morningstar Rating™ : © Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations du présent document : - appartiennent à Morningstar et / ou ses fournisseurs de contenu ; ne peuvent être reproduites ou diffusées ; ne sont assorties d'aucune garantie de fiabilité, d'exhaustivité ou de pertinence. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des préjudices ou des pertes découlant de l'utilisation desdites informations.

La décision d'investir dans le(s) fonds promu(s) devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus. Les risques, commissions et frais courants sont décrits dans le KID (Document d'informations clés). Le prospectus, le KID, les valeurs nettes d'inventaire et les derniers rapports de gestion annuels et semestriels sont disponibles gratuitement en français ou en néerlandais auprès de la société de gestion (tél. +352 46 70 60 1). Ces documents sont également disponibles auprès de Caceis Belgium S.A., le prestataire de services financiers en Belgique, à l'adresse suivante : avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Le KID doit être mis à la disposition du souscripteur avant la souscription. Le souscripteur doit lire le KID avant chaque souscription. Il se peut que le Fonds ne soit pas disponible pour certaines personnes ou dans certains pays. Les Fonds n'ont pas été enregistrés en vertu de la US Securities Act de 1933. Les Fonds ne peuvent être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au profit ou pour le compte d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et de la FATCA. Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site web www.fundinfo.com. Toute plainte peut être adressée à l'adresse complaints@carmignac.com ou à CARMIGNAC GESTION - Compliance and Internal Controls - 24 place Vendôme Paris France ou sur le site web www.ombudsfin.be.

En cas de souscription dans un fonds d'investissement français (fonds commun de placement ou FCP), vous devez indiquer chaque année dans une déclaration fiscale la part des dividendes (et intérêts, le cas échéant) reçus de la part du Fonds. Un calcul détaillé peut être réalisé sur www.carmignac.be. Cet outil ne constitue pas un conseil fiscal et est destiné exclusivement à servir d'aide au calcul. Il ne vous exempte pas de suivre les procédures et de procéder aux vérifications qui incombent à un contribuable. Les résultats indiqués sont obtenus à l'aide des données fournies par le contribuable et Carmignac ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'erreur ou d'omission de votre part.

Conformément à l'article 19bis du Code belge des impôts sur les revenus (CIR92), en cas de souscription dans un Fonds soumis à la Directive sur la fiscalité des revenus de l'épargne, l'investisseur devra payer, lors du rachat de ses actions, une retenue à la source de 30% sur le revenu (sous forme d'intérêts ou de plus-value ou moins-value) tiré du rendement des actifs investis dans des titres de créance. Les distributions sont soumises à une retenue à la source de 30% sans distinction des revenus.

Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les Fonds sont des fonds communs de placement de droit français conformes à la directive OPCVM ou AIFM.

La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. [Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée "Résumé des droits des investisseurs".](#)